



# Somme Vesle

Le lycée de la nature et du vivant

## La ferme du lycée de Somme Vesle recherche :

### Un salarié agricole polyvalent H/F

#### L'entreprise :

Au sein de l'EPLEFPA de Chalons en Champagne (51), l'exploitation agricole du lycée de Somme Vesle comporte 220 ha de grandes cultures et deux ateliers en production animale (engraissement de taurillons et élevage avicole en production label rouge). L'exploitation est également le support d'expérimentations et un lieu privilégié pour la formation.

#### La description du poste :

Vous évoluerez dans une équipe de 3 personnes sous la responsabilité du directeur de l'exploitation. Vous aurez en charge le suivi quotidien des deux ateliers en production animale (taurillon et volaille), vous interviendrez aussi dans toutes les grandes phases de l'élevage avicole (mise en place, enlèvement, nettoyage des bâtiments, désinfection). Vous participerez également aux travaux sur les cultures (travail du sol principalement et récolte) et à l'entretien général du site et du matériel. Enfin vous contribuerez à la formation en encadrant des élèves dans votre travail quotidien.

#### Le profil souhaité :

Un attrait pour les productions animales serait apprécié

Diplôme niveau IV minimum souhaité, un BTS (production animale ou végétale) serait un plus

Débutant accepté

Maîtrise de la conduite de matériels agricoles (tracteurs avec outils, matériel de récolte)

Goût pour le travail en équipe et la transmission

Autonomie

#### Les conditions

CDD de 6 mois pouvant évoluer en CDI

Temps complet (35 h/semaine), annualisation du temps de travail

Rémunération à partir de l'indice N3E1 de la convention collective des exploitations de polyculture-élevage de la Marne

Travail sur l'élevage 1 week-end sur 2

Logement sur place

Poste à pourvoir dès le 1<sup>er</sup> avril 2019

Merci d'adresser votre candidature (CV + lettre de motivation) à Pascal DUBOURG, directeur de l'exploitation agricole, par mail : [pascal.dubourg@educagri.fr](mailto:pascal.dubourg@educagri.fr) avant le 20/03/2019